



67^e session de l'Assemblée générale
6^e commission

Point 83 de l'ordre du jour

L'État de droit aux niveaux national et international
The rule of law at the national and international levels

New York, le 10 octobre 2012

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

Le respect du principe de l'Etat de droit est un préalable à l'action de la communauté internationale pour la paix, la sécurité, les droits de l'homme et le développement. La Réunion de haut niveau sur l'Etat de droit aux niveaux national et international du 24 septembre dernier a permis de renforcer l'engagement de la communauté internationale en faveur de l'Etat de droit. Pour la première fois dans l'histoire des Nations Unies, une réunion d'une telle envergure a été organisée sur cette thématique dans le cadre de l'Assemblée générale. La déclaration adoptée à cette occasion par l'ensemble des Etats membres de l'ONU constitue un document de référence qui jette les bases de notre action à venir. Il s'agit d'un réel succès. Nous remercions le Mexique et le Danemark, qui ont inlassablement œuvré à la facilitation du consensus.

La déclaration reconnaît que l'Etat de droit trouve son application dans l'action de tous les Etats comme dans celle des organisations internationales, dont l'ONU et ses organes principaux. Elle réitère l'importance de sujets chers à la Suisse comme les droits de l'homme, le droit international humanitaire, la justice transitionnelle et la lutte contre l'impunité. Elle est complétée par de nombreux engagements volontaires des Etats (pledges). Au travers de ses neuf engagements, la Suisse renforcera son action en faveur la justice internationale et notamment de la justice pénale et de la justice transitionnelle, du droit international humanitaire et du respect de l'Etat de droit dans les procédures de l'ONU.

Monsieur le Président,

Ma délégation accueille favorablement le rapport du Secrétaire général du 10 août sur le renforcement et la coordination des activités de l'ONU en matière d'Etat de droit. Elle se félicite des efforts du Secrétaire général et de son « unité Etat de droit » en vue d'améliorer le cadre de promotion de l'Etat de droit au sein de l'ONU. Comme le reconnaît la Déclaration de la Réunion de haut niveau, il est

primordial de renforcer les liens entre l'Etat de droit et d'autres valeurs cardinales dont les trois piliers principaux de l'ONU. Le Secrétaire général a un rôle de premier plan à jouer dans ce contexte.

Pour améliorer la coordination et la cohérence de l'action de l'ONU, il est utile, dans la logique du rapport, de répertorier les activités du système en faveur de l'Etat de droit. Il est également nécessaire de passer en revue les structures institutionnelles existant dans le domaine de l'Etat de droit et de clarifier les relations entre elles. L'empressement démontré récemment pour améliorer la coordination sur le terrain, la conjugaison des efforts du Département des opérations de maintien de la paix et du Programme des Nations Unies pour le développement et l'intégration accrue de la composante Etat de droit dans la planification stratégique ici à New York méritent d'être applaudis. L'ONU ne pouvant atteindre ses objectifs seule, il convient de développer des partenariats avec tous les acteurs impliqués, dont la Banque mondiale, et en gardant à l'esprit des principes du New Deal adoptés en 2011 à Busan.

La Suisse relève le bien-fondé des recommandations adressées par le Secrétaire général au Conseil de sécurité concernant l'extension du mandat de la Médiatrice chargée de revoir les sanctions à l'égard des membres suspectés d'Al Qaïda. Elle soutient aussi le projet de campagne du Secrétaire général visant à augmenter le nombre d'Etats membres acceptant la compétence obligatoire de la Cour internationale de justice.

La Suisse prend bonne note des sous-thèmes proposés au paragraphe 70 du rapport en vue de discussions futures en Sixième Commission. Le sous-thème intitulé « renforcer les systèmes légaux nationaux pour enquêter et poursuivre les crimes de génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité » retient particulièrement son attention. Mon pays est intéressé aux sous-thèmes proposés par le Secrétaire général qui comportent un lien avec le développement, notamment au sous-thème relatif au renforcement de l'accès des personnes vulnérables à la justice. Conformément à sa pratique bien établie, la Suisse soutient évidemment aussi les efforts visant au renforcement des organes de traités et des mécanismes juridictionnels internationaux.

Ma délégation souhaite enfin réitérer la proposition de sous-thème qu'elle a soumise au Secrétaire général au printemps dernier. Il s'agit de l'« optimisation du potentiel de la Cour internationale de Justice ». Bien que l'autorité et l'importance de l'action de la Cour soient largement reconnues, celle-ci n'a pu jusqu'à présent exploiter pleinement son potentiel. Cela est dû notamment au fait que la Cour ne peut exercer ses compétences qu'à l'égard des États qui y ont consenti. Or, seul un tiers des États environ a accepté sa compétence obligatoire. Afin que la Cour puisse pleinement remplir sa mission de règlements des différends et de clarification de questions juridiques, ma délégation propose que la Sixième Commission réfléchisse aux moyens de faciliter l'accès à la Cour et d'encourager les États à reconnaître sa compétence obligatoire.

Monsieur le président, je vous remercie.

Unofficial translation

Mr. President,

Respect for the principle of the rule of law is a prerequisite to action taken by the international community for peace and security, human rights, or development. The High-level Meeting on the rule of law at the national and international levels, on 24 September, has enabled the international

community to strengthen its commitment to the rule of law. For the first time in the history of the United Nations a meeting of this kind was held at the General Assembly. The Declaration adopted on this occasion by all the UN Member States is a reference document providing us with a foundation on which to build our future activities. This is a true success. We thank Mexico and Denmark for their indefatigable efforts to reach a consensus.

The Declaration acknowledges that the rule of law applies to the actions of all States as well as to those of the international organizations, including the UN and its principal organs. It reaffirms the importance of issues to which Switzerland also attaches major significance, such as human rights, international humanitarian law, transitional justice, and the fight against impunity. It is supplemented by numerous pledges by Member States. In implementing the nine pledges it has submitted, Switzerland will strengthen its own action to promote international justice, including criminal justice and transitional justice, international humanitarian law, and respect for the rule of law in UN procedures.

Mr. President,

My delegation welcomes the Report of the Secretary-General on Strengthening and coordinating United Nations rule of law activities, submitted on 10 August. We applaud the efforts of the Secretary-General and his Rule of Law Unit to strengthen the rule of law architecture of the UN. As recognized in the Declaration of the High-level Meeting, it is of cardinal importance that the linkages between the rule of law and other core values, including the three main pillars of the UN, be further developed. The Secretary-General has a principal role to play in this connection.

In order to improve the coordination and coherence of UN activities in the area of the rule of law, Switzerland considers it useful, in keeping with the logic of the report, to document all the UN's activities to foster the rule of law. It is also necessary to conduct a review of the existing institutional arrangements in the broader area of the rule of law and to clarify the relationships between them. The recent emphasis on better field coordination, the combining of forces of DPKO and UNDP, and the greater integration of the rule of law in the strategic planning here in New York can only be applauded. Because the UN cannot achieve its goals working in isolation, partnerships must be developed with all stakeholders, including the World Bank, and keeping in mind the principles of the New Deal adopted in 2011, in Busan.

Switzerland supports the Secretary-General's recommendations to the Security Council concerning the extension of the mandate of the Ombudsperson charged with reviewing sanctions on alleged members of Al Qaeda. It also supports the Secretary-General's planned campaign to increase the number of Member States which accept the compulsory jurisdiction of the International Court of Justice.

Switzerland is pleased to note the subtopics put forth in paragraph 70 of the Report for future discussion in the Sixth Committee. It welcomes the subtopic entitled "strengthening national legal systems to investigate and try genocide, war crimes and crimes against humanity". My country takes a special interest in the subtopics proposed by the Secretary-General that are linked to development, and specifically, in the subtopic concerning the strengthening of access to justice for members of vulnerable groups. In keeping with its long-standing practice, Switzerland also supports efforts to strengthen the international adjudicative and treaty-based monitoring mechanisms.

Finally, my Delegation would like to reiterate a subtopic proposal that it submitted to the Secretary-General last spring concerning "maximizing the potential of the International Court of Justice". Despite

the fact that its authority and the importance of its activity is widely recognized, the Court has not yet been able to fully exploit its potential. This is largely due to the fact that the Court can exercise its jurisdiction only vis-à-vis those States that have given their consent thereto. Unfortunately, only approximately one third of the States has accepted its jurisdiction as compulsory. In order that the Court might better be able to fully accomplish its mission of settling disputes and clarifying legal issues, my Delegation proposes that the Sixth Committee consider means of facilitating access to the Court and of encouraging States to recognize its jurisdiction as compulsory.

Mr. President, I thank you.